



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Condition d'accessibilité pour la prime du covid-19

Question écrite n° 28971

Texte de la question

Mme Sandrine Josso interroge M. le ministre des solidarités et de la santé sur les nouvelles mesures du projet de loi de finances rectificative. Ces mesures concernent des primes prévues pour les personnels soignants, à hauteur de 1 500 euros pour ceux engagés dans la lutte contre le covid-19 et 500 euros pour les autres. Ainsi, on oublie facilement l'ensemble des fonctions support sans qui l'hôpital ne fonctionnerait pas ; les agents de service hospitalier qui nettoient et désinfectent sans relâche les services de soins ; les services de blanchisserie qui traitent continuellement du linge infectieux ; les services ambulanciers qui sont au plus proche des patients et assurent leurs transports sanitaires ; les agents chargés de la collecte des déchets infectieux qui éliminent sans discontinuer une production importante générée par l'usage unique ; les services des pharmacies et laboratoires qui sont chargés de la prise en charge médicamenteuse et biologique des patients. Enfin, il conviendrait aussi de ne pas délaisser les infirmiers libéraux, les personnels du médico-social qui ont, eux aussi, été confrontés à des prises en charge difficiles de patients et résidents, allant jusqu'à des accompagnements de personnes en fin de vie. Elle l'interroge sur les modalités pour accéder à cette prime pour toutes ces professions qui ont supporté un danger et qui ont également contribué dans le combat de cette crise de covid-19.

Données clés

Auteur : [Mme Sandrine Josso](#)

Circonscription : Loire-Atlantique (7^e circonscription) - Libertés et Territoires

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 28971

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Santé et prévention](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [28 avril 2020](#), page 3096

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)